



A C L F
PROFESSION
CORRECTEUR

Enquête auprès des correctrices et correcteurs membres de l'ACLF sur les répercussions de la crise sanitaire 2020

Rapport d'analyse des résultats

Avril 2021

Introduction

En janvier 2021, l'Association des correcteurs de langue française (ACLF), dans le sillage de nombreux représentants des acteurs du livre et de l'écrit – associations de traducteurs ou d'auteurs, agences régionales du livre, ministère de la Culture... –, a souhaité mener une enquête auprès de ses adhérents pour connaître les répercussions de la crise sanitaire de 2020 sur les professionnels de la correction. Il s'agissait, d'une part, de faire le point sur la façon dont ceux-ci avaient traversé la crise et de tenter d'en mesurer les éventuelles conséquences sur leur activité; d'autre part, de rendre la profession de correcteur plus visible dans ce contexte difficile et incertain.

Un questionnaire – confidentiel et anonyme – a été mis en ligne entre le 10 et le 31 janvier 2021. Parmi les 80 adhérents et adhérentes que l'association comptait alors, 47 y ont répondu, soit plus d'une personne sur deux, ce qui représente un taux de retour très satisfaisant. Cette invitation à s'exprimer et la proximité des répondants avec l'ACLF, commanditaire de l'enquête, expliquent certainement le taux de retour élevé et l'importante variété de situations exposées dans ce rapport, des plus critiques aux plus rassurantes.

Avant d'interroger les adhérents sur l'évolution de leur activité en 2020, il était important de mieux cerner leur profil, leur statut et leur pratique de la correction (ancienneté dans le métier, type d'employeur ou de clientèle, etc.): parmi les répondants, on compte ainsi deux tiers d'indépendants et environ un tiers de pluri-actifs (personnes exerçant plusieurs activités professionnelles, dont la correction). Par ailleurs, deux tiers des répondants travaillent principalement avec des maisons d'édition ou des particuliers. Soulignons enfin que la moitié des répondants a commencé son activité il y a 5 ans ou moins.

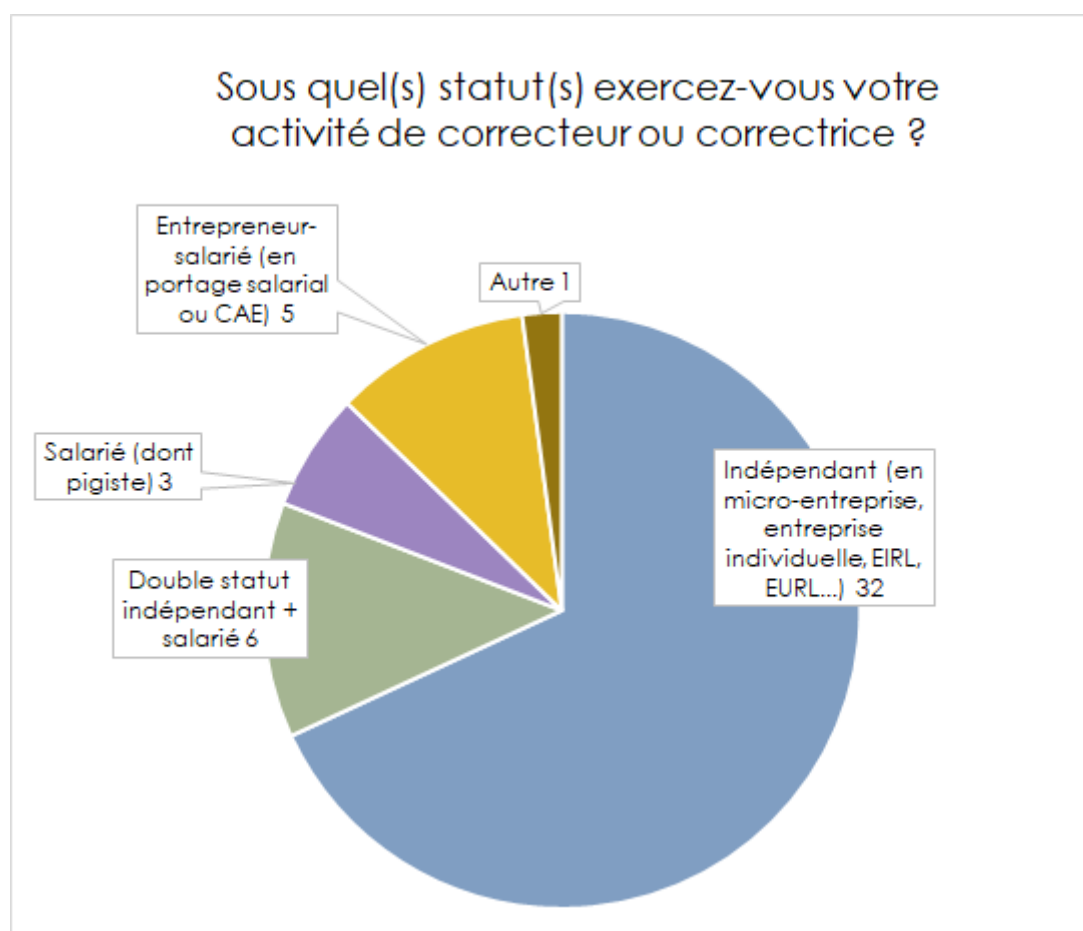
La moitié des correcteurs interrogés (23 sur 47) a été concernée par une baisse d'activité en 2020 par rapport à 2019; et pour une partie d'entre eux, cette baisse s'est révélée profonde et durable. La seconde moitié des répondants n'a pas observé de ralentissement; au contraire, pour certains, l'activité s'est accrue.

Les témoignages laissés par les répondants à la fin du questionnaire reflètent cette diversité de situations et de regards sur l'avenir : espoir et optimisme pour certains, crainte et incertitude pour d'autres... Notons toutefois que cette année si particulière pousse les correcteurs et correctrices à chercher des moyens de s'adapter, de diversifier leurs compétences et domaines d'activité ou d'élargir leur clientèle.

* Pour mettre ces résultats en perspective, nous vous invitons à lire d'autres travaux, notamment :
– *Le livre face à la pandémie : chronique d'une crise dans neuf régions françaises*, rapport de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) qui synthétise plusieurs études sur les impacts de la crise sanitaire sur le monde du livre ;
– *L'activité et le statut des traducteurs face à la crise du Covid-19*, compte rendu d'une enquête menée par l'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF) en juin-juillet 2020.

Statuts et conditions d'exercice

Statuts

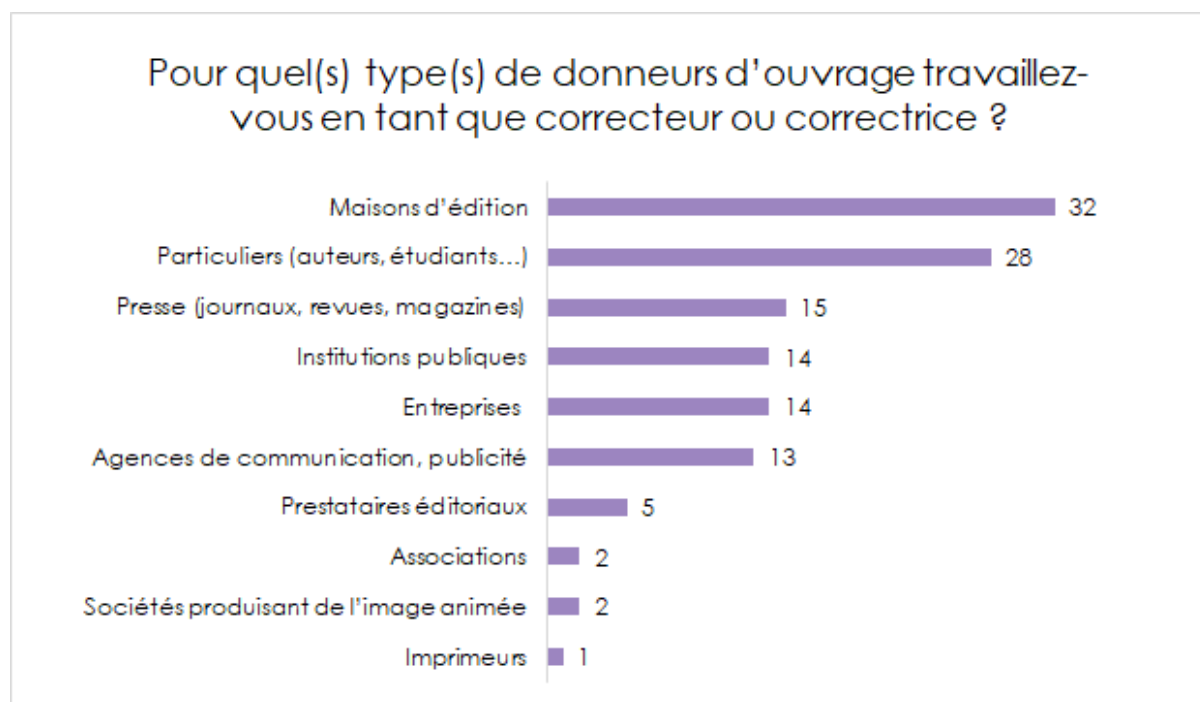


Les indépendants sont majoritaires dans notre échantillon : 32 répondants sur 47 exercent uniquement en tant qu'indépendants et 6 personnes cumulent ce statut et un contrat de travail.

On compte également 5 entrepreneurs-salariés (en portage salarial ou coopérative d'activité et d'emploi) et 3 salariés (dont pigistes).

Une personne a coché la réponse « autre » et précisé qu'elle travaillait en « profession libérale ».

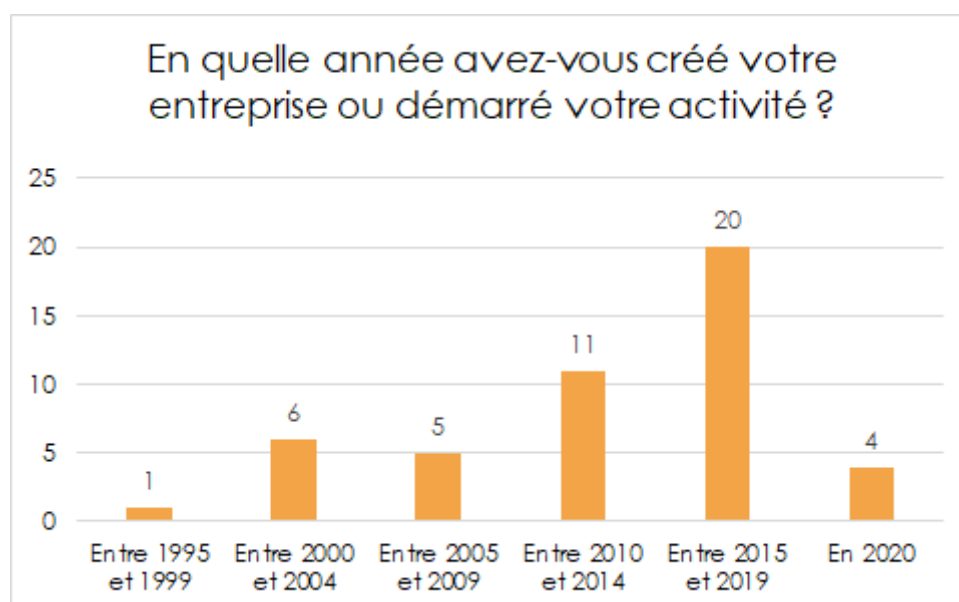
Secteur(s) d'exercice



Une grande partie des répondants travaille pour des maisons d'édition (32 personnes sur 47) et des particuliers (28 personnes sur 47). Quatre autres secteurs sont ensuite cités par un tiers de notre échantillon environ : la presse (15 personnes), les entreprises (14 personnes), les institutions publiques (musées, universités, collectivités territoriales : 14 personnes) et les agences de communication et de publicité (13 personnes).

Les trois quarts des répondants exercent leur activité de correction dans différents secteurs (ils déclarent s'adresser à 2, 3, 4... jusqu'à 7 types de donneurs d'ouvrage différents). Seules 12 personnes (salariées ou non) n'exercent que dans un seul secteur d'activité : 5 pour des maisons d'édition, 3 pour des groupes ou titres de presse, 2 pour des particuliers, 1 pour des agences de communication et 1 pour des prestataires de services éditoriaux (agences proposant des services de correction ou packageurs éditoriaux).

Ancienneté dans la profession



Notre échantillon comprend de nombreuses personnes ayant créé leur activité récemment. En effet, la moitié des répondants (24) ont 5 ans d'activité ou moins.

Les 23 autres répondants ont un peu plus d'ancienneté dans leur activité de correcteur : 11 personnes exercent depuis une période comprise entre 6 et 10 ans et 12 personnes ont plus de 10 ans d'expérience (voir le graphique pour la répartition).

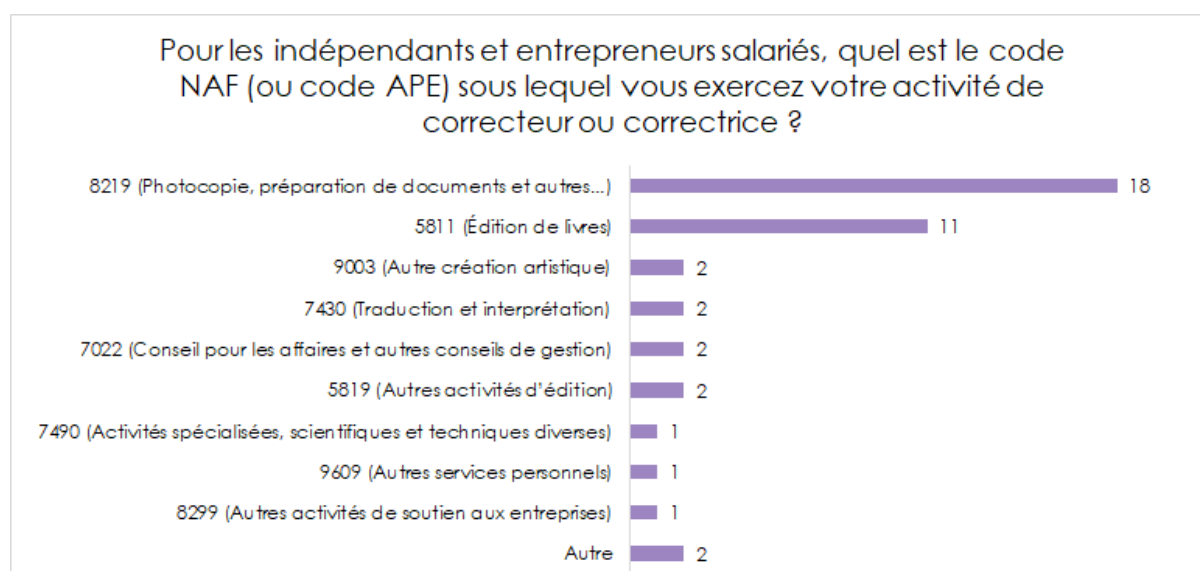
Multi-activité

Les deux tiers des répondants (32 sur 47) n'ont pas d'autre activité professionnelle ou d'autre source de revenus que la relecture-correction.

On compte, dans notre échantillon, 10 répondants pluri-actifs avec des activités variées : 2 sont traducteurs (dont 1 littéraire) ; 1 personne est rédactrice-biographe ; 1 autre est romancière ; 1 répondant fait du rewriting et du coaching littéraire ; 1 autre de la transcription et du secrétariat ; 1 personne assure des prestations de secrétariat administratif, de comptabilité et d'audit qualité ; 1 autre travaille en tant qu'assistante administrative ; 1 travaille en tant que salarié dans les services d'aide à la personne ; enfin, 1 répondant est salarié dans le tertiaire.

Par ailleurs, 5 répondants ont d'autres sources de revenus : 2 sont retraités, 2 perçoivent une pension d'invalidité et 1 perçoit des indemnités de chômage.

Enregistrement Insee



Cette question a reçu 42 réponses. Elle a été posée dans le cadre de cette enquête principalement pour deux raisons :

- d'une part, l'ACLF avait été contactée par l'Insee en septembre 2020 pour participer à une réflexion sur le classement des correcteurs au sein de la nomenclature française et européenne et il nous semblait alors important de mieux connaître la répartition des adhérents dans les différentes catégories existantes ;
- d'autre part, les mesures de soutien aux indépendants dans le cadre de la crise sanitaire ont été, à certaines périodes de l'année 2020, réservées à quelques secteurs d'activité, dont l'édition de livres. Les correcteurs enregistrés sous le code 8219 ont donc pu rencontrer des difficultés dans leurs démarches pour obtenir des aides, alors qu'ils travaillent pour certains en tant que prestataires pour des maisons d'édition.

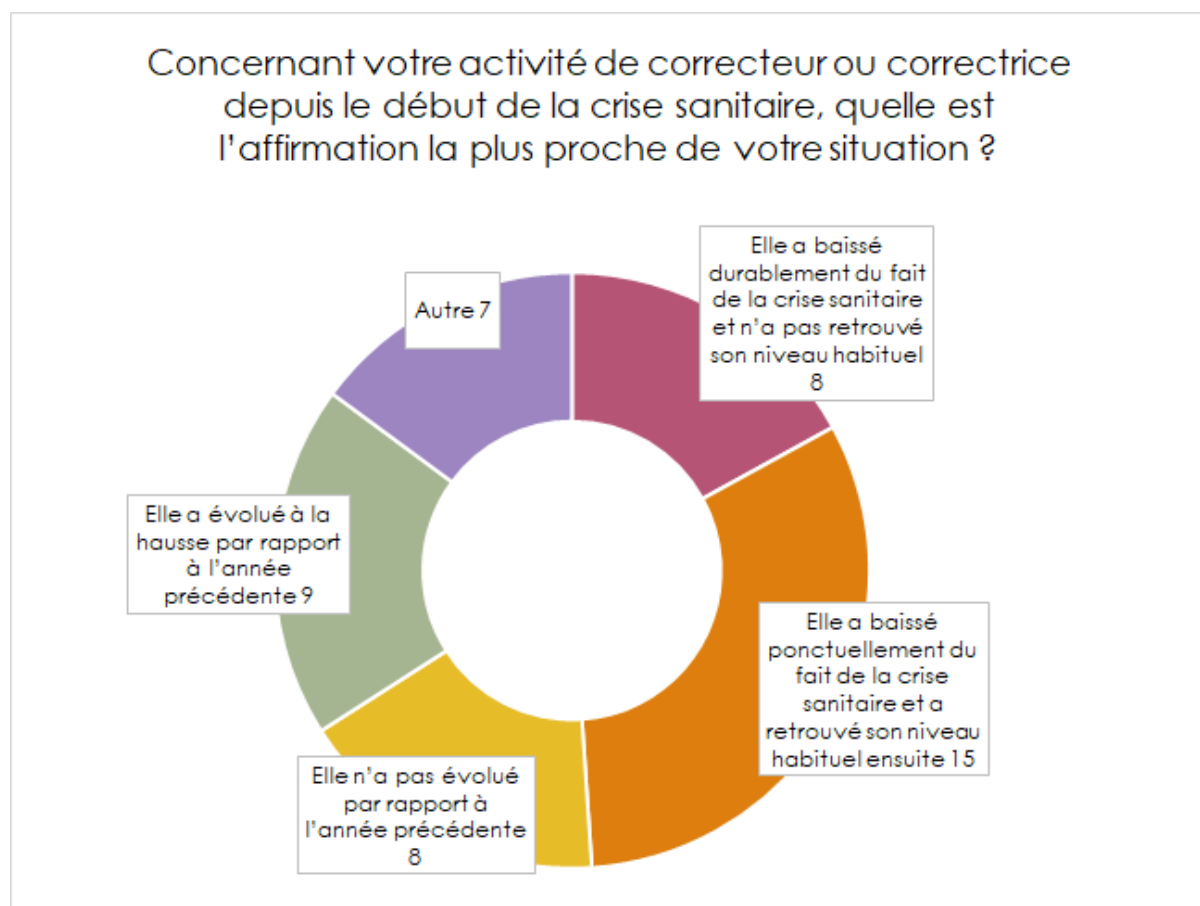
Près de la moitié des répondants (18 sur 42) ont reçu le code 8219 (Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau). Et environ un quart des répondants ont le code 5811 (Édition de livres).

Les autres sont enregistrés à l'Insee sous différents codes, associés pour certains à une activité qu'ils exercent en parallèle (7430 pour les traducteurs par exemple, ou 9003 pour les auteurs et écrivains-biographes).

2 répondants n'ont pas pu renseigner de code d'activité, mais ont apporté une précision sur leur statut : l'un est installé en Belgique, l'autre travaille au sein d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif).

Évolution de l'activité en 2020

Évolution de l'activité depuis le début de la crise sanitaire

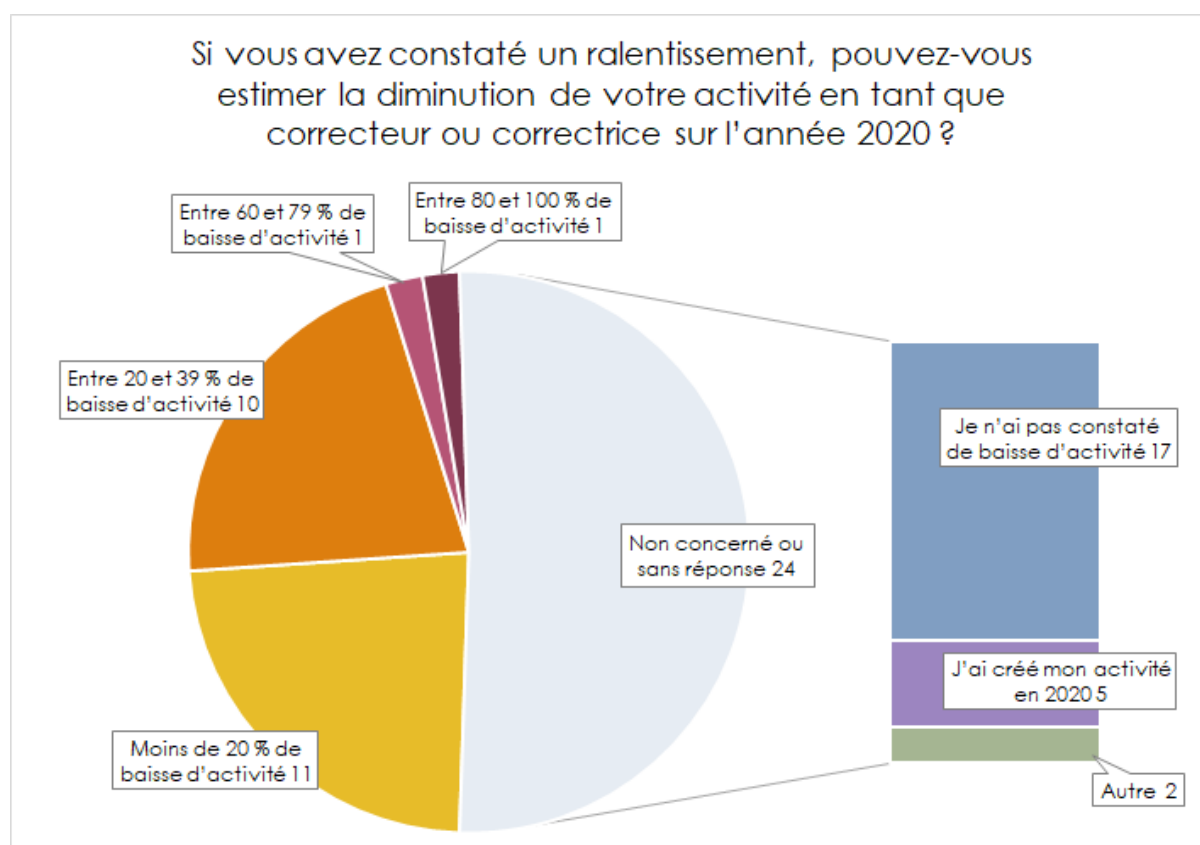


Pour la moitié des répondants (23 sur 47), la crise sanitaire a eu des répercussions négatives, avec une baisse d'activité. Pour 15 personnes sur ces 23, la baisse d'activité n'a été que passagère, mais pour 8 répondants (soit une proportion de 1 sur 5 environ), elle s'est installée de manière prolongée. L'autre moitié des répondants n'a pas constaté de baisse d'activité; au contraire, pour 9 d'entre eux, l'activité s'est accrue (ce qui peut s'expliquer pour certains par une installation relativement récente dans le métier).

Par ailleurs, 7 personnes n'ont pas pu répondre à cette question, principalement pour deux raisons : soit elles venaient de créer leur activité et n'ont pas pu mesurer son évolution par rapport à une situation précédente, soit elles ont connu en 2020 un changement professionnel qui n'était pas lié à la crise sanitaire.

On n'observe pas de lien de causalité entre l'ancienneté dans le métier et la baisse d'activité liée à la crise : les cas de figure sont variés (baisse durable d'activité, baisse ponctuelle, pas d'évolution...) chez les répondants les plus expérimentés comme chez les plus novices. De la même façon, le fait de travailler dans tel ou tel secteur (édition, presse, communication...) ne semble pas avoir eu d'effet sur la baisse, le maintien ou la hausse de l'activité en 2020.

Le cas échéant, estimation de la baisse d'activité



23 répondants ont pu évaluer leur baisse d'activité en comparant leur résultat de 2020 par rapport à celui de 2019 (en salaire ou chiffre d'affaires) : pour 22 d'entre eux, cette baisse est directement liée à la crise sanitaire, mais pour 1 répondant, elle s'explique par une autre raison.

24 personnes se sont déclarées non concernées ou n'ont pas répondu à cette question, soit parce qu'elles n'avaient pas constaté de baisse d'activité, soit parce qu'elles avaient créé leur activité en 2020 et ne disposaient donc pas d'éléments de référence.

Parmi les 8 répondants concernés par une baisse durable de leur activité en raison de la crise :

- 2 ont constaté une baisse d'activité de moins de 20 % ;
- 4 entre 20 et 39 % ;
- 1 entre 60 et 79 % ;
- 1 entre 80 et 100 %.

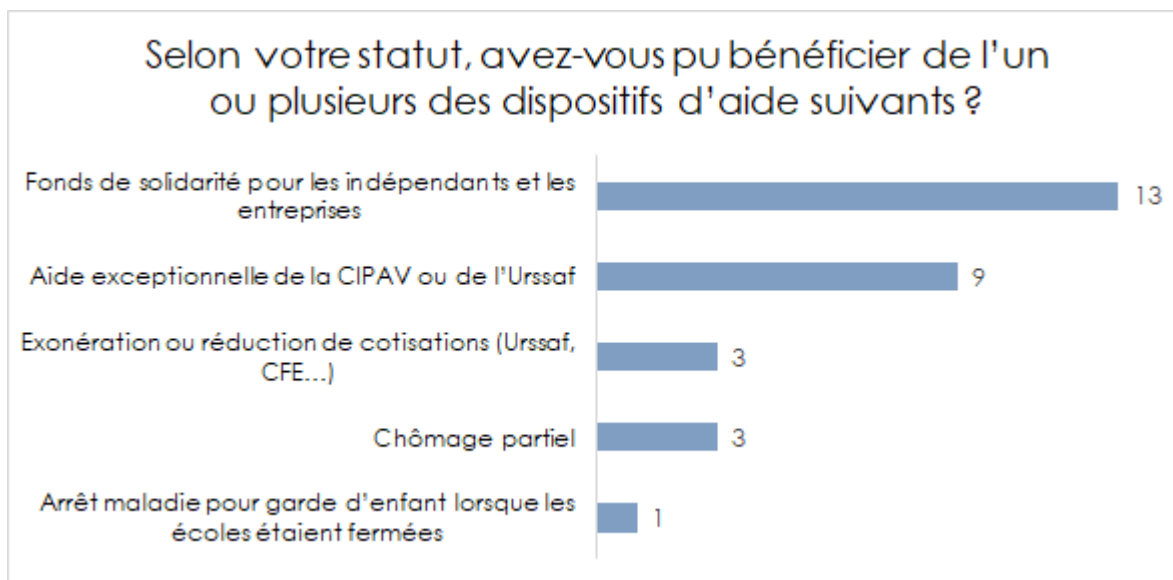
Parmi les 15 répondants ayant déclaré une baisse d'activité ponctuelle en raison de la crise :

- 9 ont constaté une baisse d'activité inférieure à 20 % ;
- 5 entre 20 et 39 % ;
- 1 personne n'a pas précisé l'estimation de ce ralentissement.

Enfin, 1 répondant a constaté une baisse d'activité de l'ordre de 20 à 39 % par rapport à l'année précédente, sans que cette évolution soit liée à la crise sanitaire.

Accès aux dispositifs d'aide

Aides obtenues pendant la crise sanitaire

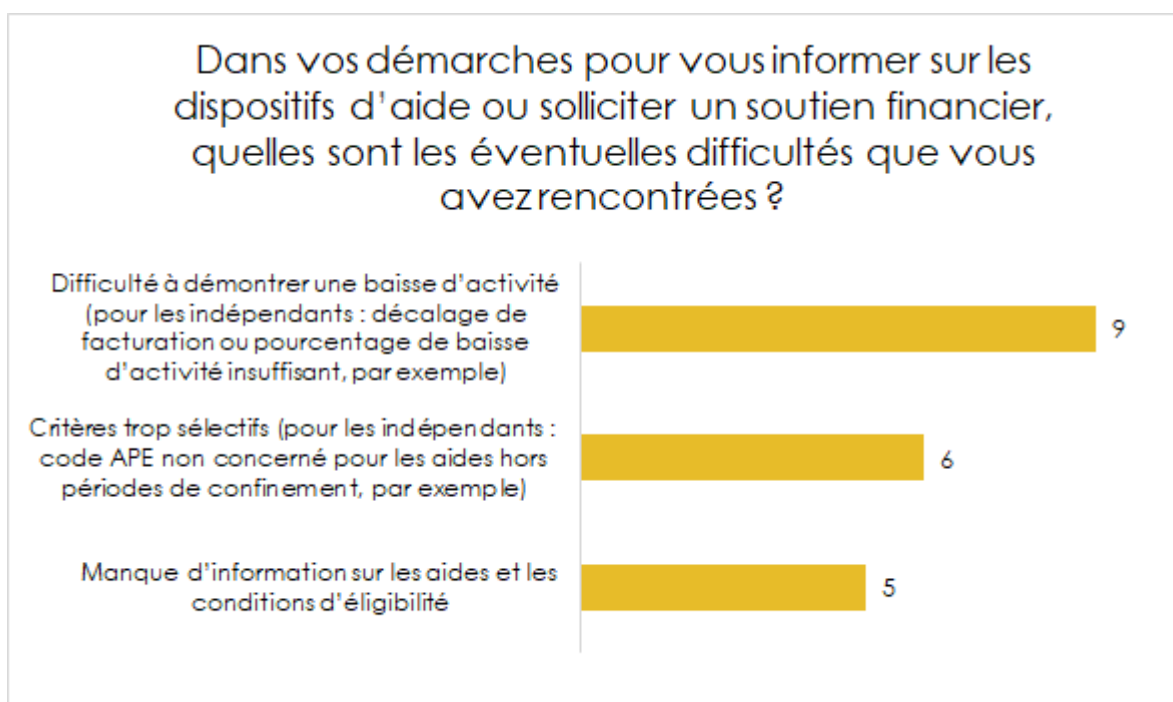


20 répondants sur 47 ont déclaré avoir perçu au moins une aide liée à la crise sanitaire de 2020, et certains ont pu en obtenir deux (par exemple, le fonds de solidarité et l'aide exceptionnelle de la CIPAV ou de l'Urssaf).

Parmi ces 20 personnes ayant pu bénéficier d'un soutien financier, on trouve essentiellement des indépendants (ou des personnes cumulant deux statuts, dont celui d'indépendant).

À noter : 1 répondant installé en Belgique a précisé qu'il n'existait pas de dispositif de soutien dans son pays pour les indépendants affectés par la crise.

Facilité d'accès aux aides



17 répondants ont fait état de difficultés pour se renseigner sur les aides disponibles selon leur statut ou pour demander un soutien financier ; il s'agit aussi bien de personnes qui ont pu toucher une aide pendant la crise sanitaire que de personnes qui n'ont rien obtenu (ou rien demandé).

Parmi les 6 personnes qui ont coché la réponse « Critères trop sélectifs (pour les indépendants, code APE non concerné...) », 2 sont enregistrées à l'Insee sous le code 8219, 1 sous le code 8299, 1 sous le code 7490 et 1 sous le code 5811. Ces répondants (hormis la dernière personne, dont le code faisait bien partie des secteurs S1 et S1 bis, considérés comme touchés durablement par la crise) ont donc peut-être été exclus pour cette raison des dispositifs d'aide réservés à ces secteurs à l'automne 2020.

L'un des répondants précise que le fait que les aides financières soient dépendantes d'un chiffre d'affaires déclaré mensuellement n'a pas grand sens pour notre activité, les factures étant souvent réglées avec un important décalage dans le temps.

Un autre indique qu'il n'était pas facile pour un entrepreneur-salarié en coopérative de prouver la baisse d'activité pour se mettre au chômage partiel : « pas de devis ferme ou de contrat dénoncé par le client (simplement des avis de mise en "stand-by" des publications par mail)... »

Regards sur l'avenir

Le questionnaire se terminait par une question ouverte, formulée ainsi : « Comment voyez-vous l'année à venir ? Envisagez-vous de faire évoluer votre activité, de changer de secteur, de statut ? »

Parmi les 47 répondants à l'enquête, 31 ont souhaité partager leur point de vue sur l'évolution de leur activité et leurs perspectives pour l'année à venir. L'analyse des réponses laisse apparaître trois tendances principales, que l'on pourrait résumer ainsi : espoir et optimisme ; crainte et incertitude ; évolution et diversification.

Dans le champ lexical de **l'espoir** et de **l'optimisme**, on trouve à plusieurs reprises le verbe *espérer* (« J'espère simplement pouvoir maintenir mon activité... », « J'espère développer davantage mon activité », etc.), une occurrence de l'adjectif *optimiste* (« Je reste optimiste et ne compte pas chercher une autre activité en parallèle pour l'instant ») et une de l'adverbe *sereinement* (« [Je vois l'avenir] très sereinement »). Certains n'ont pas peur d'affirmer que 2021 ne devrait pas les décevoir, sous une forme affirmative (« L'année à venir devrait se dérouler dans des conditions normales », « Je la vois bien. Je n'envisage pas de changer ou évoluer »), ou exclamative (« Qu'elle ressemble trait pour trait à 2020 ! »).

À l'inverse, d'autres répondants semblent plutôt pessimistes et craintifs : les termes et formules qu'ils emploient suggèrent **l'incertitude** (« J'attends de voir comment la situation va évoluer », « Incertain, car des maisons clientes pourraient mettre la clé sous la porte. En l'état, je ne sais pas comment je réagis », l'attente et **l'expectative** (« J'attends encore 6 mois avant d'envisager tout changement d'activité », « [Par rapport à la retraite], je suis dans l'expectative... »), voire **la crainte** de se retrouver en difficulté (« En 2021, je crains une baisse de CA importante », « Mauvaises perspectives. Pas de commande pour 2021. »).

Plusieurs témoignages évoquent une possible **évolution** de l'activité, qu'elle soit contrainte ou choisie, pour survivre et s'adapter dans ce nouveau contexte : **prospector** pour trouver de nouveaux clients (« Contrainte de refaire de la prospection », « Je dois faire plus de prospection »), **diversifier** ses prestations (« Je continue en me diversifiant [activité de mémorialiste] », « Je continue à mener de front plusieurs activités pour diversifier mes clients potentiels », « Plus de rewriting »), voire **s'éloigner** petit à petit de la correction (« J'envisage un retour à la terre, mais depuis bien avant la crise sanitaire, et sans complètement cesser la correction », « J'ai moi-même diminué mon activité en ne gardant qu'un client, je prends plus de temps pour moi »).

Notons toutefois que cette volonté de **changement** concerne, chez certains, le statut plutôt que l'activité elle-même (« J'aimerais aller vers un statut offrant une meilleure couverture, en matière de retraite notamment », « Je préférerais un CDI à un statut d'indépendant... »).

Bilan et perspectives

En 2020, la moitié des membres de l'ACLF ayant répondu à l'enquête a été concernée par une baisse d'activité. Parmi eux, certains déclarent avoir été touchés de façon importante ou durable. À l'opposé, d'autres semblent avoir été préservés des effets de la crise. Le pire aurait-il été évité? D'autres organisations, sollicitées par des correcteurs en difficulté au cours des derniers mois, s'inquiètent d'une précarité galopante dans la profession. En tout état de cause, il faudra renouveler cette démarche d'observation au début de 2022 pour mesurer l'évolution à long terme des effets de la crise sanitaire et économique sur les professionnels de la correction.

Du côté de l'édition, l'ouverture des librairies, devenues « commerce essentiel », et les bons chiffres de vente de livres de la fin 2020 permettront-ils de préserver les correcteurs de ce secteur d'une dégradation de leurs conditions de travail? Quelques voix se sont élevées depuis pour souligner le fait que ces ventes ont surtout profité à des maisons et à des auteurs connus, dont la visibilité n'a pas été affectée par la crise.

Dès lors, on peut se demander si des répercussions ne sont pas à craindre à plus long terme chez les correcteurs salariés comme les indépendants, du fait de la fermeture de maisons plus jeunes et plus fragiles, ou de la réduction du nombre de projets menés par les donneurs d'ouvrage en vue de limiter les risques et de privilégier un objectif de rentabilité, par exemple.

Du côté des particuliers, de la presse ou de la communication, autres secteurs bien représentés parmi les donneurs d'ouvrage cités dans cette enquête, il n'est pas non plus interdit de penser que certaines restrictions seront de mise, risquant de réduire la somme de travail confiée aux correcteurs. À suivre...

Pour en savoir plus sur l'Association des correcteurs de langue française (ACLF) : www.aclf.fr